

Salers le 10 mai 1915.



Monsieur le Préfet du  
Cantal à Aurillac.

La Doyenné Pauline Maigne  
veuve Faucher, sans profession  
domiciliée à Salers, Cantal, a l'hon-  
neur de vous prier de vouloir bien  
lui accorder un passeport pour se  
rendre en Espagne, afin d'y régler  
des affaires d'intérêt.

Espérant que sa demande  
sera favorablement accueillie, elle  
se dit.

Votre très humble administrée  
A. Faucher Maigne

M. le Maire Sébastien Verque, Maire  
de Salers, pour légalisation, de la signature  
de M<sup>me</sup> veuve Faucher, née Maigne Pauline  
demeurant à Salers, apposée ci-dessus.

Salers le 10 Mai 1915.

Le Maire.

Sébastien Verque

